

ORIGINAL

53, rue Théodore Gardère 33000 BORDEAUX
Tel 05 56 90 90 33 Fax 05 56 90 90 03
CCP BORDEAUX 570.43 X

courriel : isabelle.marconi-meillan@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVENANT – DEPOT DE REGLEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE SEIZE JUIN

Je, Adrien MILLOT, Huissier de Justice Associé de la SCP Isabelle MARCONI-MEILLAN – Adrien MILLOT, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice sis 53 rue Théodore Gardère, 33000 BORDEAUX, soussigné,

A LA REQUETE DE :

La société par action simplifiée BATILAND, dont le siège social est situé avenue de l'Hippodrome, Parc Technoclub, Bât D, 33170 GRADIGNAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 488 528 332, représentée par son Président en exercice, y domicilié es qualité ;

Suite à un dépôt de règlement constaté par acte de mon ministère en date du 25 février 2020 et déposé en mon étude, la requérante a rédigé un avenant au règlement du jeu, gratuit et sans obligation d'achat, « ROUE DE LA CHANCE BATILAND 2020 ».

Cet avenant modifie l'article 1 du Règlement initial.

L'avenant est joint au présent.

J'ai en conséquence dressé le présent Procès Verbal pour servir et valoir ce que de droit.





AVENANT AU REGLEMENT DU JEU " ROUE DE LA CHANCE BÂTILAND 2020 "

Le présent avenant annule et remplace certaines dispositions du règlement du jeu « Roue de la chance Bâtiland 2020 » déposé le 27 février 2020 en l'étude de SCP Isabelle Marconi Meillan - Alain Jacob huissiers de Justice à Bordeaux, domicilié au 53, rue Théodore Gardère, à Bordeaux (33000) (ci-après le « Règlement »). Conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement, les dispositions suivantes sont modifiées :

1. L'article 1 du Règlement est remplacé par ce qui suit :

La SAS BATILAND, dont le siège social est situé avenue de l'Hippodrome Parc Techno club Bât D 33170 GRADIGNAN immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 488 528 332, ci-après dénommée « société organisatrice », organise un jeu concours. Le jeu se déroule durant nos 4 périodes promotionnelles suivantes :

- TF1 : Du 5 au 28 mars 2020
- TF2 : Du 23 avril au 16 mai 2020 **est annulé pour cause de COVID 19**
- TF3 : Du 11 juin au 31 juillet 2020
- TF4 : Du 1^{er} au 31 octobre 2020

2. Les autres dispositions du Règlement restent inchangées

Le présent avenant au Règlement est déposé le 16 juin 2020 en l'étude de SCP Isabelle Marconi Meillan - Alain Jacob huissiers de Justice à Bordeaux, domicilié au 53, rue Théodore Gardère, à Bordeaux (33000)

Fait à GRADIGNAN, le 16 juin 2020





SOP Isabelle MARCONI MEILLAN
Adrien MILLOT
Huissiers de Justice Associés
53 rue Théodore Gardère
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.90.90.33
Fax 05.56.90.90.03
mmm.huissiers@orange.fr
FR6840031000010000418534C75
CDCG FR PP

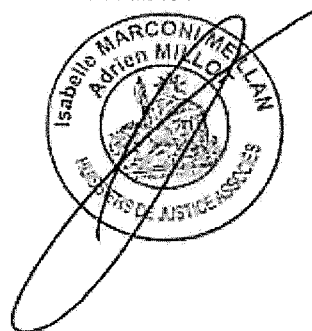
PROCES VERBAL DE CONSTAT

PV DE CONSTAT (R)

En date du SEIZE JUIN DEUX MILLE VINGT

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Me Adrien MILLOT



COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	90,00
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%	19,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS	
T.T.C.	132,09

Acte soumis à la taxe forfaitaire



